

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la
Documentation
Catholique du
15 mai 1955)



Vol. XXXI — No. 27

Ottawa, 12 août 1955

LE SEUL
MOYEN

Faites-nous parvenir
des nouvelles de votre
centre: c'est le seul
moyen pour que les
abonnés de vos syndi-
cats les trouvent dans
LE TRAVAIL

La CTCC fournira toute l'aide nécessaire aux ouvriers du papier

M. Duplessis . . . sans tambour ni trompette

Dimanche, le 31 juillet, le premier ministre de la province, l'hon M. Duplessis, visitait en grande pompe la Haute-Mauricie à l'occasion de l'ouverture officielle de la route Grand'Mère-La Tuque.

Les organisateurs du pèlerinage du chef dans la Haute-Mauricie avaient songé que l'arrivée du premier ministre devait être saluée à grands coups de trompettes.

Mais où trouver les trompettistes, les cornettistes, les flûtistes, les clarinettes et les tambourineurs ?

Les organisateurs se sont alors rappelés qu'à Grand'Mère il y a une fanfare capable de faire vibrer toutes les montagnes, toutes les forêts, tous les coeurs à l'unisson quand elle s'en donne la peine. Les organisateurs du voyage de M. Duplessis se disaient aussi que la ville de Grand'Mère serait honorée de prêter sa fanfare à l'occasion de la visite d'un si haut personnage.

Demande fut donc faite aux dirigeants de la fanfare de Grand'Mère qui furent très heureux de prêter leur concours.

Il faut dire que la plupart des musiciens de Grand'Mère sont des employés de la Laurentide qui travaillent actuellement à ce moulin. Les organisateurs se dirent alors que le premier ministre serait bougrement flatté d'entendre une musique faite par des gens si respectueux des lois et si près de la police provinciale.

Cependant il y avait un léger obstacle à la présence de la fanfare de Grand'Mère: les gars de la Laurentide travaillent le dimanche pour le compte de la Consolidated Paper, les musiciens comme les autres.

Le travail du dimanche dans les moulins à papier de la Consol ne doit pas être entravé. Même que le peuple de la province de Québec paie actuellement des policiers pour que les travailleurs travaillent le dimanche à la Laurentide.

Que faire? En invoquant le respect de la loi du dimanche, M. Duplessis pouvait avoir les musiciens de Grand'Mère mais la Laurentide aurait perdu en production et le principe du travail du dimanche dans les papeteries aurait été violé.

Les organisateurs du programme de la fête à M. Duplessis, sachant que M. Duplessis est un homme de principes, n'ont pas exigé la présence de la fanfare de Grand'Mère, ce qui veut dire que les musiciens de Grand'Mère ont travaillé ce dimanche-là comme les autres dimanches . . . pendant que le chef du gouvernement arrivait à Grand'Mère sans tambour ni trompette.

Morale de l'histoire: tous les citoyens sont égaux devant la loi . . . Pas plus pour le premier ministre que pour les travailleurs syndiqués et les autres, on ne fait respecter la loi du repos dominical.

Au cours de son assemblée spéciale tenue dimanche dernier à Québec, le Bureau Confédéral a réitéré son appui total à ceux qui sont actuellement aux prises avec des difficultés syndicales avec les papeteries.

Le Bureau confédéral a mis à la disposition des travailleurs du papier toutes les disponibilités du Fonds de Défense professionnelle. En vue de faire face aux dépenses extraordinaires qu'occasionnent actuellement toutes les procédures légales prises par les compagnies: injonctions, bref de prohibition, arrestations, etc., et d'assurer toute l'assistance financière aux travailleurs, le Bureau Confédéral a aussi autorisé l'Exécutif de la CTCC à décréter un prélèvement spécial, si cela est nécessaire.

Ce prélèvement spécial, s'il est nécessaire, sera fait en conformité des modalités prévues à l'article 69 de la Constitution de la CTCC.

UN ARRET DE TRAVAIL EFFICACE

C'est M. Jean-Robert Ouellet qui a fait l'exposé de la situation à Shawinigan et à Grand'Mère. Il a rappelé les origines du conflit, ses diverses phases, les nombreux succès remportés dans les négociations avec différentes entreprises depuis l'origine du conflit et finalement, il a circonscrit le conflit actuel au cas de la Belgo,

de la Laurentide et de la Du Pont.

Dans le cas de la Du Pont, la compagnie a repris au travail tous les travailleurs à l'exception de cinq cas individuels.

D'autre part, dit-il, la perte de la certification n'enlève rien au syndicat ni à la portée de la convention collective actuellement en vigueur et qui n'expire que le 1er juin 1956. Il faut rappeler, dit M. Ouellet que lors de la signature de cette convention en 1954, le syndicat

de la Du Pont ne possédait pas de certification. Si la compagnie a consenti à signer une convention avec un syndicat qui ne possédait pas de certification, elle est en mauvaise posture pour refuser d'appliquer les clauses de cette convention même si le syndicat est aujourd'hui décertifié.

D'autre part, ajoute M. Ouellet, le syndicat est plus fort que jamais et l'unité syndicale plus grande qu'auparavant. Il a souligné le

(Suite à la page 7)

La Ligue du Dimanche appuie les papetiers dans leurs revendications

La Ligue du Dimanche vient de renouveler son appui aux mouvements ouvriers qui s'opposent au travail que certains employeurs veulent leur imposer le dimanche.

Dans un communiqué émis par la Ligue dans l'hebdomadaire officiel du diocèse de Joliette, l'Action Populaire, la Ligue déclare qu'il est temps que les autorités interviennent pour faire cesser ces abus. Voici le texte de ce communiqué paru la semaine dernière:

La ligue du dimanche renouvelle son appui aux groupements ouvriers qui s'opposent au travail que certains employeurs veulent leur imposer le dimanche. Nombreuses sont les usines, où sous un prétexte ou un autre, — réparations, urgence, etc. — le précepte dominical est violé. Il y a même une entreprise dans la province de Québec qui fait travailler à la production, le dimanche, plus de 2,000 de ses employés, en prétextant que le travail qu'ils accomplissent ne peut être interrompu. Il est temps que les autorités interviennent pour faire cesser ces abus.

LETTRE DE PARIS

Batailles Sociales en Allemagne de l'Ouest

Au congrès de FRANCFORT, en octobre dernier, le D.G.B. (Fédération des Syndicats allemands) a pris des positions fermes, et engagé une grande bataille dont la lutte contre le réarmement n'était qu'un des aspects, un aspect que les dirigeants ont voulu intimement lié aux autres: lutte pour le niveau de vie, c'est-à-dire augmentation des salaires, lutte pour l'extension de la cogestion.

La manière dont a été menée la lutte contre le réarmement, nous l'avons vue.

En ce qui concerne les salaires, il y a d'abord eu un large débat théorique entre le Dr AGARTZ, directeur de l'Institut économique des syndicats et le représentant du patronat. Il s'agissait pour le D.G.B. de démontrer que non seulement une augmentation de salaires était juste, mais encore qu'elle ne compromettait pas l'économie nationale. Les syndicats pensent d'abord, en toute circonstance, à se garantir de l'accusation de manque de loyalisme.

Ceci fait, on pouvait agir.

Le 23 mars, 90 p. 100 des mineurs de la Ruhr demandant 12 p. 100 d'augmentation, ont donné le signal en votant la grève. Ce devrait être le point de départ d'une série d'offensives.

Mais la grève n'a pas encore eu lieu, et il est déjà probable que le Gouvernement découvrira à pareille grève un caractère ou antidémocratique, ou contraire aux intérêts nationaux, ou des motifs impurs (c'est-à-dire pas totalement "sociaux"). On essaiera d'avoir mineurs et D.G.B. à l'intimidation.

En même temps, on les attaque de l'intérieur.

Ici, il faut parler de la cogestion.

Rappelons le principe.

Dans les industries théoriquement décartellisées du charbon et de l'acier, en 1945, les alliés instituèrent une direction à trois têtes dont une "l'Arbeit direktor" nommé par les syndicats. En 1949, la loi de cogestion pour ces mêmes entreprises, créa des conseils d'administration paritaires (cinq représentants des actionnaires, cinq des ouvriers, un neutre). La loi introduisait donc, sinon la classe ouvrière, du moins les fonctionnaires syndicaux dans la direction des grandes affaires, essentiellement en Ruhr. Cette représentation devait permettre aux ouvriers, et d'améliorer leur sort et de défendre la démocratie. Un dirigeant m'a dit: "s'il y avait eu la cogestion en 1932, HITLER n'aurait pas pris le pouvoir".

Cela signifie que, les industriels qui, par leurs subventions, ont permis la prise de pouvoir en janvier 1933, n'auraient pu le faire si une direction paritaire des entreprises avait contrôlé les mouvements de fonds.

Très bien. Mais cela exige que lesdites entreprises soient indépendantes. A partir du moment où elles se concentrent à nouveau en cartels ou en holding, toutes les décisions importantes, surtout celles à caractère politique, se prennent au sommet, et il faut, pour qu'elle garde un sens que la cogestion soit étendue aux groupes d'entreprises, aux holding.

C'est ce que le Dr AGARTZ a demandé en septembre au nom des syndicats. Pour comprendre les réactions suscitées, il faut se placer dans l'actuel climat de la Ruhr. La reconcentration y est parallèle au retour des "Barons de l'acier". L'exemple de KRUPP est connu. Mais on en parle tant qu'il cache les autres. Pourtant il y en a d'autres. Ce retour prend partout l'aspect d'une revanche. Le monde féodal de la Ruhr se recrée. Ces messieurs se font installer dans les buildings neufs des bureaux en tous points semblables à ceux qu'ils occupaient avant 1945. Les directeurs ne se reçoivent de nouveau plus qu'entre eux. Et les sous-directeurs entre eux. La hiérarchie, la hiérarchie la plus stricte reprend toute sa place et sa valeur. Rien à voir, au contraire avec la cogestion.

Ce qui explique la violence avec laquelle, au nom des patrons, un de leur chef de file, Herman REUSCH, a riposté au D.G.B., refusant non seulement ses extensions aux holding, mais remettant en cause le principe même de la cogestion.

Le D.G.B. a répondu par la grève de 24 heures, des métallurgistes, qui a été un grand succès.

ADENAUER a dû intervenir et dire que REUSCH allait trop loin. Mais sur tous les terrains, le réarmement lié à la cogestion et celle-ci aux salaires, il se trouve face à une vague d'agitation sociale. Comment va-t-il y parer?

D'abord par les éternels appels au bon sens, au sens de l'Etat. Mais les ouvriers allemands sont maintenant suffisamment réveillés pour que cela ne suffise plus, même si leurs chefs le désiraient. Reste la manoeuvre interne, le chantage à la division syndicale. C'est un procédé courant en Allemagne de l'Ouest. Depuis que le D.G.B. a été créé comme syndicat unique, il ne s'est guère passé d'années sans que certains dirigeants ou militants catholiques parlent de scission.

Cela se produit pratiquement à chaque fois que le D.G.B. a un différend avec le chancelier. Cette fois-ci les scissionnaires qui sont en train de s'organiser en tendance, s'en prennent aux thèses du Dr AGARTZ. Celui-ci aurait, à propos de l'extension de la cogestion, prêché la lutte de classe. Les catholiques en question ne croient-ils donc pas nécessaire d'étendre la cogestion? Si, mais sans employer d'abord la grève. En refusant de ne pas faire, à priori, confiance au Chancelier, pour obtenir la chose.

LA SEMAINE

SHAWINIGAN

Salaire de base de \$1.50 l'heure à la CIL de Shawinigan

Les ouvriers obtiennent une augmentation de 8, 9 et 10 cents l'heure

Les quelque 200 employés de la Canadian Industries Ltd de Shawinigan viennent d'obtenir des augmentations de salaire qui varient entre 8 et 10 cents l'heure inclusivement, ce qui porte le salaire de base de ces travailleurs à \$1.50 l'heure.

C'est ce que vient d'annoncer M. Maurice Vassart, agent d'affaires de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie des Produits Chimiques qui a précisé que ces avantages avaient été obtenus au stage des négociations directes avec la compagnie.

Cette entente a été conclue sur les mêmes bases que les autres ententes intervenues dans l'industrie des produits chimiques à Shawinigan dernièrement alors que quatre

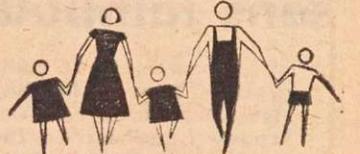
conventions collectives viennent d'être signées avec les principales industries de cette ville.

Il s'agit de Shawinigan Chemicals Canadian Carborundum, Canadian Resins et Canadian Industries Ltd. C'est seulement à la Du Pont 1954 qu'une entente fut impossible à la suite de la décertification décrétée par la Commission des Relations Ouvrières. Par la suite, les travailleurs ont repris le travail mais le syndicat est plus résolu que jamais à faire respecter les termes de la convention collective en vigueur jusqu'au 1er juin 1956.

Il est à remarquer que les travailleurs ont aussi reçu une somme de \$15.00 en guise de rétroactivité mais les ouvriers de la CIL ont déci-

dé de verser ce montant aux ouvriers de la Consolidated Paper actuellement sans travail.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

GRANBY

Elections à la Esmond Mills

Lors de son assemblée statutaire de juillet dernier le Syndicat catholique national des Employés de Esmond Mills de Granby a élu les officiers suivants:

Président: M. Bertrand Saint-Onge; vice-président: M. Bernard Beauregard; secrétaire: M. Normand Nantel; trésorier et correspondant: M. Marcel Lamarche; directeurs: MM. Germain Paquette, Joseph Desmarais, Aurèle Barabé, Lauréa Lévesque, Jean-Marie Tétréault.

MM. Bertrand Saint-Onge, Marcel Lamarche et Aurèle Barabé

ont été nommés sur le Comité de Négociation.

MM. Lauréa Nantel, Bernard Beauregard et Germain Paquette ont été nommés sur le Comité de l'assurance.

MM. Bertrand Saint-Onge, Marcel Lamarche, Aurèle Barabé et Conrad Croteau sont délégués au Conseil Central.

M. Bertrand Saint-Onge est délégué au Bureau Fédéral de la Fédération du Textile.

L'élection était sous la présidence de M. Sylvio Gladu, président du Conseil central de Granby.

A celui qui m'expliquait cela, j'ai demandé si sérieusement, il croyait que le chancelier ferait voter l'extension, il a répondu "je crois" du ton réservé et évasif du monsieur (il s'agissait d'un rédacteur d'un journal de jeunes, suffisamment proche d'ADENAUER) qui est payé pour ne pas dire autre chose, mais qui justement a une croyance très limitée dans ce qu'il dit.

En fait, ADENAUER veut plusieurs choses.

D'abord, ne pas être gêné par les syndicats. Ce qui exige que ceux-ci ne gênent pas trop les patrons.

Ensuite, autant que possible, conserver les apparences de la démocratie. Le Chancelier fomenté une manoeuvre de scission et une tendance, mais il tient à l'unité syndicale. L'unité syndicale c'est l'apparence de la démocratie. Donc que le syndicat reste uni, qu'il revendique pour permettre au chancelier de résister (un peu) à l'extrême droite, mais qu'il reste sage, diable symbolique emboîtable à volonté.

Telle est la situation sur le front du travail.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Les faiseurs de papier ont quitté le travail lundi à la Belgo

La grande majorité des faiseurs de papier (Paper-makers) soit 17 sur une vingtaine, ont quitté le travail samedi dernier et ne sont pas retournés au travail lundi matin.

En plus de ces travailleurs hautement spécialisés dont la compagnie a absolument besoin pour la production, un grand nombre de travailleurs préposés au travail d'entretien et de réparations ont aussi quitté le travail, après un essai de quelques jours à la Belgo.

C'est en quelque sorte la réponse des travailleurs de la Belgo à l'ultimatum que leur lançait la semaine dernière la compagnie: si ceux qui n'ont pas repris le travail ne rentrent pas à l'usine mardi matin, ils seront congédiés purement et simplement et perdront tous leurs droits de séniorité en cas de réembauchage.

Non seulement les travailleurs actuellement en dehors de l'usine sont-ils plus déterminés que jamais de ne retourner au travail qu'avec des conditions acceptables mais même les travailleurs que la Belgo a réussi à faire réintégrer le bercail depuis le début du conflit, ne croient plus aux promesses de la compagnie.

Ils sortent en grand nombre de l'usine ce qui rend possible la fermeture complète de l'usine d'ici quelques jours et l'arrêt complet de la production.

En conclusion, l'arrêt de travail à la Belgo est plus efficace que jamais et le moral des travailleurs de Shawinigan est le meilleur qui ait existé depuis l'origine du conflit.

35 chômeurs en Nouvelle-Zélande

Au début de 1955, chaque chômeur en Nouvelle-Zélande avait le choix entre 384 emplois, en comparaison de 162 un an plus tôt.

Dans tout le pays, seulement 35 personnes, soit 28 hommes et 7 femmes, sont inscrites comme étant "inoccupées". Par contre, 13,450 offres d'emploi sont inscrites et les employeurs ne se sont pas donnés la peine de signaler plusieurs milliers d'autres emplois parce que cela ne les aiderait pas beaucoup.

Auckland, la ville la plus importante du pays, a seulement trois chômeurs et 2,287 offres d'emploi inscrites. A Wellington, la deuxième ville, personne n'était inscrit comme étant sans emploi en 1954.

L'inquiétude qu'occasionne la situation en Nouvelle-Zélande s'est reflétée au congrès annuelle des Chambres de commerce associées, où l'un des délégués a déclaré: "Je doute que la personne moyenne ou même l'homme d'affaires moyen se rende compte de l'importance de la pléthore d'emplois."

"A l'heure actuelle, nous voyons tous les jours la situation d'employeurs toujours obligés de faire de meilleures offres pour avoir du personnel. C'est un luxe que nous ne pouvons pas nous payer. Cela coûte trop cher à notre économie".

Un autre a dit: "Le coût de la vie est plus élevé que jamais à cause des conditions provoquées par la surabondance des emplois, y compris la réduction du rendement et la concurrence dans l'embauchage de la main-d'œuvre. Par conséquent, il est devenu plus difficile de récompenser la compétence et, vu que les jeunes gens peuvent gagner de l'argent trop facilement, des problèmes sociaux en ont résulté".

Le congrès des Chambres de commerce a décidé de recommander au gouvernement d'examiner de nouveau sa politique en matière d'immigration et d'étudier des propositions concernant l'utilisation la plus avantageuse de la main-d'œuvre disponible.

Le Bureau Confédéral endosse un projet de réformes de structures

Au cours de son assemblée tenue à Québec, samedi dernier, le Bureau confédéral de la C.T.C.C. a endossé dans ses grandes lignes un projet de réformes de structures de la C.T.C.C. en ce qui concerne l'unification des services.

Ce projet qui avait été préparé par le Comité de la Constitution a subi quelques modifications de détail, qui n'en altèrent pas la portée.

Ce projet que le Bureau confédéral a accepté sera soumis au congrès de la C.T.C.C. en septembre prochain dans le rapport du Bureau confédéral que présentera le secrétaire général, M. Jean Marchand.

Dans ses grandes lignes, le projet prévoit la centralisation des services généraux sous l'autorité de la C.T.C.C.; par ailleurs l'application du plan prévoit la création de huit zones à l'intérieur de la juridiction territoriale de la C.T.C.C. sous l'autorité d'un directeur pour chacune des régions.

A GRAND'MERE ET SHAWINIGAN

"Le problème humain dépasse tous les autres"

"Je ne suis pas compétent pour discuter de la légalité ou de l'illégalité de votre arrêt de travail, ni pour juger votre stratégie, ni pour calculer les pertes d'argent qu'on pu subir les ouvriers, les marchands et les compagnies de papier.

Ces points sont sans doute importants, mais il en est un autre qui les dépasse tous et c'est ce problème humain.

C'est en ces termes que M. Rodolphe Hamel, vice-président de la C.T.C.C., et président de la Fédération de l'Industrie minière, s'adressait mardi dernier à la population de Shawinigan et de Grand'Mère.

M. Hamel qui a connu les horreurs engendrées à Asbestos par l'arrivée et l'action de la Police provinciale, a fait un rapprochement entre la situation actuelle à Grand'Mère et à Shawinigan et celle d'Asbestos en 1949.

Un problème humain

"Le problème de ces centaines de travailleurs qui, avec leur famille courageuse, souffrent depuis deux mois pour crier bien haut leur désir d'avoir, par l'intermédiaire de leur syndicat libre, de leurs chefs librement choisis, leur mot à dire, — un mot efficace, — sur la façon dont on les traite à l'usine.

A Asbestos, en 1949, nous avons nous aussi mené une grève solide, nécessaire si nous devions rester des hommes. Cette grève, on l'a également, en haut lieu, qualifié d'illégal. Comme dans le cas de la Belgo, les invitations doucereuses ont fait place aux ordres de retour au travail, puis aux menaces ouvertes, dans les pages des journaux ou, mieux encore, dans le secret des coups de téléphone à domicile, à l'épouse et aux enfants. Comme ici encore, la Compagnie a eu recours, sans vergogne, à de la

main-d'œuvre extérieure. Les grévistes, épaulés par leur syndicat et par leur famille, appuyés également par leurs confrères syndiqués et par la population de la province, n'ont pas bronché, malgré la faim, les séductions, les menaces. Provocations sur provocations laissèrent les travailleurs calmes, jusqu'au moment où, systématiquement, la Compagnie entreprit de remplacer ses travailleurs par des étrangers, des briseurs de grève.

A ce moment, nos travailleurs résistèrent. La Police provinciale fit son entrée triomphale, ouvrit un chemin pour les briseurs de grève, se fit, avec menaces. La propagandiste du retour au travail, s'installa dans les locaux de la compagnie, se servit d'un édifice nouvellement érigé par la compagnie pour ses infirmières comme d'un abattoir pour assommer à coups de pieds et de garcette des dizaines de travailleurs — dont mon propre fils — dont on cherchait en vain à obtenir des déclarations incriminant certains chefs syndicaux.

On nous traîne en prison et devant les tribunaux, comme des criminels; par tous les moyens, on s'applique à salir notre réputation et celle de nos familles. Malgré toutes ces épreuves, ces vexations, nous avons réussi à tenir le coup, et à rentrer au travail un peu écorchés après une dure bataille, mais fiers de ce que nous avons enduré pour la cause ouvrière, fiers d'avoir été des hommes, et sûrs qu'à l'avenir notre syndicat serait solide et respecté, que les chefs syndicaux, élus par les travailleurs pour les représenter, pourraient traiter d'égal à égal avec la direction pour tous problèmes concernant les conditions de travail des travailleurs.

A la Belgo, j'ai pu le constater ce matin, les travailleurs ont déjà gagné la bataille. Le respect et l'admiration secrète de la gérance, ils les ont gagnés, il

y a longtemps déjà. La Compagnie a finalement compris, ici comme à Asbestos, à coups de millions de dollars—c'est là sa façon de comprendre—qu'il n'est plus sage, en 1955, de se moquer des représentants syndicaux et du syndicat de centaines d'hommes qui ont du cœur au ventre; elle a finalement compris, et pour longtemps, qu'il n'est plus prudent de mettre au panier, comme des déchets, les convictions religieuses et patriotiques des travailleurs et de toute la population de Shawinigan; elle a finalement compris la force presque incroyable d'une poignée d'hommes décidés à se faire respecter. Quand le conflit de la Belgo sera finalement réglé, et je suis sûr que c'est pour très bientôt, c'est une nouvelle ère qui s'ouvrira, une ère de respect mutuel dont la prochaine génération bénéficiera. C'est là l'expérience des syndiqués d'Asbestos, ce sera celle des travailleurs de la Belgo.

FUMEZ UNE

Player's
"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE!

LA SEMAINE

Une longue session,
beaucoup de paroles
mais peu de progrès

Un moyen d'écouler nos surplus
de beurre suggéré par le
Conseil Central de Québec

La session fédérale qui s'est terminée à Ottawa, il y a quelques semaines a été l'une des plus longues jamais vues dans l'histoire parlementaire du pays. En réalité, une seule session fédérale a dépassé en longueur celle de la 2e session du 22e Parlement qui vient de s'écouler.

Par ailleurs, il s'agit de celle où les pages du Hansard requises pour enregistrer le flot de paroles de nos députés, furent les plus nombreuses.

Mais en réalité, les quelque 6,965 pages requises sont un bien mauvais guide pour montrer la qualité de la législation adoptée au cours de ces 140 jours de session. C'est à peine si nous pouvons noter quelques changements dans la législation précédente et ces changements n'ont pas une grande portée.

La loi de l'assurance-chômage

La législation qui touche le plus de Canadiens salariés c'est celle qui a trait à la loi de l'assurance-chômage en vue d'accorder des prestations plus élevées et d'allonger la durée de ces prestations.

Les changements apportés ont reçu l'appui de la grande majorité des travailleurs bien que ces derniers doivent regretter le geste du gouvernement d'avoir réduit la période maximum de prestations à 36 semaines alors qu'elle était de 51 semaines auparavant. Toutefois à la demande des organisations ouvrières et sur les instances des groupes de l'opposition, le gouvernement a finalement consenti à allonger cette période à 36 semaines alors qu'il avait décidé de réduire cette période à 30 semaines. Certaines demandes syndicales dont la protection de l'assurance chômage en faveur des employés d'hôpitaux, ont été écartées par le gouvernement.

La sécurité sociale

En matière de sécurité sociale, le gouvernement s'est finalement rendu aux demandes maintes fois formulées d'établir une assurance sociale en faveur des aveugles âgés de 18 ans et plus.

Par ailleurs, le gouvernement et le parti conservateur ont uni leurs forces pour écarter l'idée d'un plan d'assurance-santé national, sous le prétexte de difficultés constitutionnelles. Le parti CCF a fait valoir que ces difficultés constitutionnelles n'ont pas joué à l'occasion de l'institution du plan de pension de vieillesse et de celui des allocations familiales. D'autres résolutions en vue d'augmenter les allocations familiales et de supprimer le minimum de 3% concernant la déductibilité des dépenses pour frais médicaux ont aussi été écartées par la majorité gouvernementale.

Les représentants gouvernementaux se sont aussi opposés aux bills sur la retenue syndicale et le droit pour la femme à un salaire égal pour un travail égal.

Le budget

Le nouveau ministre des Finances, M. Harris est resté dans la ligne des ministres des finances orthodoxes. M. Harris n'a pas suggéré de mesures positives pour combattre le chômage mais bien au contraire, il a cru qu'il suffisait de réduire l'impôt des corporations pour augmenter l'emploi. Concernant l'impôt sur le revenu, les premiers rapports des journaux indiquaient une réduction de 13.3 p. 100 en faveur des petits salariés. En fait, les réductions ne constituent qu'une diminution générale de 2 p. 100 pour toutes les catégories d'employés.

Parmi les autres sujets de discussion aux Communes, mentionnons celles sur les affaires extérieures, l'affaire McCann-Dempsey, le long débat sur les estimés budgétaires et les pouvoirs du ministère de la production, la réforme du Sénat et finalement les nombreuses séances des comités de la Chambre sur la peine capitale, les règles de procédures, etc.

Espérons que les députés trouveront bientôt le moyen de discuter moins longtemps que cette année et l'an dernier, (139 et 140 jours de session respectivement) et parviendront à adopter des mesures plus progressives.

Au cours de sa dernière assemblée mensuelle, le Conseil Central de Québec a adopté une résolution visant à écouler notre surplus de beurre à prix réduit en faveur des familles nombreuses.

Cette résolution qui vise également à aider les cultivateurs, sera discutée au prochain congrès annuel de la CTCC à Québec.

Voici le texte de cette résolution:

"Que le gouvernement canadien, en vue d'écouler l'excédent de 50 millions de livres de beurre au pays, distribue aux familles du Canada un coupon ou timbre (cette dernière formule ayant déjà donné des résultats aux Etats-Unis) d'une valeur de 20 cents par mois par enfant recevant des allocations familiales, c'est-à-dire qu'un nombre de coupons égal au nombre d'enfants soit annexé au chèque d'allocations familiales, permettant ainsi l'achat d'une livre de beurre au prix du marché moins 20 cents; le gouvernement verserait à la Banque du Canada pendant les mois que durerait cette formule d'écoulement de nos surplus de beurre, un subside égal à la valeur des coupons afin de garantir aux marchands l'encaissement des coupons reçus des familles canadiennes. Pour assurer que les coupons ne serviraient qu'à l'écoulement du beurre et non à d'autres fins, les marchands qui recevront les coupons ne pour-

ront les employer que pour acheter d'autre beurre aux entrepôts frigorifiques du gouvernement."

L'assemblée a délégué MM. Joseph Conseiller, Maurice Dus-sault et J.-A. Costin au congrès de la C.T.C.C. pour représenter le Conseil Central. Les autres officiers de cet organisme seront aussi délégués par le truchement de leur syndicat respectif. Vu que le congrès de la C.T.C.C. est à Québec, cette année, on peut escompter une délégation fort représentative à ces assises.

En vue d'étudier les problèmes de régie interne et autres susceptibles de discussion au congrès, les délégués des 90 syndicats affiliés au Conseil Central tiendront une assemblée spéciale samedi le 27 août, l'après-midi et le soir. Ces deux séances seront sous la direction du Service d'éducation du Conseil central des Syndicats catholiques, dont l'animateur est M. Réal Labelle.

Organisation et négociation

Le rapport de l'organisation dans les chantiers maritimes de Lauzon mentionne une augmentation de 9c l'heure, dont 2c rétroactifs au 1er mars 1954, un congé additionnel payé, deux semaines de vacances payées après cinq années et trois semaines après quinze ans; la semaine de travail de 5 jours et la retenue syndicale irrévocable.

Deux syndicats ont été fondés, l'un dans l'industrie du meuble, groupant les employés de Grenier Furniture et de la Cie Vallox; l'autre parmi les employés

du transport interurbain, groupant les chauffeurs des autobus de Boischatel.

Plusieurs conventions collectives ont été signées, à savoir: "Au Bon Goût", magasin de nouveautés, \$2.00 et \$3.00 d'augmentation par semaine de travail de 39 heures; Société Provinciale des Epiciers, \$3.00 d'augmentation à partir du 1er mai 1955, avec semaine de travail de 44 heures au lieu de 47½; Whitehead & Turner, dans l'alimentation en gros, la convention particulière stipule \$4.50 de plus que le décret et la semaine de travail de 42½ heures au lieu de 45½, une assurance-vie-hospitalisation pour toute la famille et une indemnité-salaire jusqu'à concurrence de \$20.00 par semaine, plus 8 jours de maladie cumulatifs par année.

Chez les Epiciers-Unis, l'augmentation de salaire est de \$6.50 de plus que le décret; une assurance-vie-hospitalisation pour la famille du membre et une indemnité-salaire jusqu'à concurrence de \$35.00 par semaine.

A la Boulangerie Thivierge, l'augmentation de \$5.00 par semaine porte le salaire du compagnon-boulangier à \$55.00 par semaine de 50 heures, au lieu de 52 heures et l'on accorde de deux semaines de vacances payées après cinq ans de service. A noter que toutes les semaines réduites de travail sont avec pleine compensation.

Montréal

Au cours de la dernière assemblée générale de la Caisse Populaire des Syndicats Nationaux de Montréal, il a été décidé d'ouvrir les bureaux de cette caisse à partir de 4 heures p.m. jusqu'à 8.30 p.m. les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine.

Cette décision qui sera effective le 1er septembre prochain permettra à plus de syndiqués de transiger avec la Caisse Populaire des syndicats et accommodera sûrement les clients habituels de cette caisse dont les bureaux se trouvent au 1231 Demontigny.

East-Broughton

Dernièrement avait lieu l'élection des officiers du Syndicat National de l'Amiante Incorporé d'East-Broughton, pour l'année 1955-56. Voici la liste des nouveaux élus:

Président: M. Raymond Grégoire; vice-président: M. Gérard Létourneau; secrétaire-trésorier: M. Dorilas Grondin; 1er directeur: M. Antonio Lessard; 2e directeur: M. Robert Vachon; 3e directeur: M. Henri Vachon; 4e directeur: M. Roland Lessard.

Un rabais de 2 p. 100

Pour le bénéfice de nos lecteurs, voici quelques notes explicatives ainsi qu'un tableau préparé par le bulletin hebdomadaire COMMERCE MONTREAL, organe officiel de la Chambre de COMMERCE du District de Montréal. Cette lecture fera comprendre que la diminution de l'impôt sur le revenu des individus n'est que de 2 p. 100:

L'impôt sur le revenu des individus est réduit de 2.8 à 11.8% suivant le revenu, en appliquant une diminution de 2% à l'échelle progressive des taux, c'est-à-dire que les taux qui précédemment de 17%, 19%, 21% etc. sont réduits à 15%, 17%, 19%, etc. Cependant, ce dégrèvement ne sera effectif qu'à partir du 1er juillet 1955 et, conséquemment, les taux effectifs pour l'année d'imposition 1955 ne seront diminués que de 1%.

Le tableau suivant montre le total des impôts (incluant celui de sécurité de la vieillesse) pour 1954, 1955 et 1956, calculé sur certains montants de revenu imposable (c'est-à-dire du revenu après déduction des exemptions personnelles et autres exemptions allouées), supposant que tout le revenu provienne de salaires ou de rémunérations.

Revenu imposable	Impôt		Impôt proposé	
	1954	1955	1955	1956
\$ 1,000	170	160	\$ 160	\$ 150
2,000	360	340	340	320
4,000	760	720	720	680
6,000	1,200	1,140	1,140	1,080
8,000	1,720	1,640	1,640	1,560
10,000	2,320	2,220	2,220	2,120
15,000	4,220	4,070	4,070	3,920
25,000	8,720	8,470	8,470	8,220
50,000	21,720	21,220	21,220	20,720
100,000	51,720	50,720	50,720	49,720
250,000	156,720	154,220	154,220	151,720

DANS LE MOUVEMENT

JONQUIERE

Sort injuste aux papetiers de Price Bros.

Les travailleurs de la pulpe et du papier au moulin de la compagnie Price Brothers à Jonquière ont décidé de demander la conciliation pour régler leur différend avec la compagnie. Bien plus, ils ont décidé d'aller à l'arbitrage si la conciliation ne leur apporte pas un règlement satisfaisant.

Nous vous avons déjà dit, ces jours derniers, que les travailleurs de la pulpe et du papier à Port-Alfred allaient à l'arbitrage et que ceux de Kénogami et Riverbend allaient à la conciliation. Nous aurions dû vous dire, à ce moment, que les syndiqués du moulin de Jonquière avaient déjà décidé de demander la conciliation, même si des circonstances spéciales ont fait que celle-ci n'a pas eu lieu immédiatement.

Le problème qui se pose pour les travailleurs du papier à Jonquière ressemble à celui des ouvriers des autres moulins, mais il est plus sérieux. Non seulement les syndiqués de Jonquière veulent-ils l'arbitrage des griefs avec sentence exécutoire, c'est-à-dire obligatoire pour la compagnie et le syndicat, la retenue syndicale que la compagnie Price Brothers refuse toujours aux syndicats catholiques, mais qu'elle a accordé immédiatement à l'U.C.C. (Union Catholique des Cultivateurs), mais ils veulent améliorer leur sort au point de vue économique.

D'abord, ils veulent que la semaine normale de travail soit de 48 heures comme partout ailleurs dans l'industrie du papier et ils veulent aussi une hausse de salaire. En effet, le salaire de base au moulin de Jonquière est inférieur par une bonne marge aux salaires courants dans l'industrie du papier de la région. De plus, le moulin fonctionne depuis plusieurs années au ralenti. Tous les employés du moulin de Jonquière savent trop qu'ils ont fait la semaine de travail très courte au cours de ces derniers temps. Lorsque les journaux ont annoncé il y a quelque temps que la compagnie fermait ses portes pour une période indéfinie, cette nouvelle a surpris une grande partie du public qui s'imaginait que tout va sur les roulettes dans ce moulin.

Cependant, pour les gens du moulin de Price Brothers à Jonquière, ce n'était là que la répétition d'un fait qu'ils connaissaient déjà. En deux mots, les travailleurs de la pulpe et du papier à ce moulin ont des salaires inférieurs à ceux qui existent dans les autres moulins, et, de plus, ils ne travaillent pas d'une façon régulière. Plusieurs ont connu et connaissent encore, sauf exception, la semaine de 30 heures. Inutile de vous dire qu'avec un tel régime, ces salariés ne sont guère mieux que ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Pour toutes ces raisons, les syndiqués du moulin de Jonquière ont demandé la conciliation et ils iront à l'arbitrage dans l'espoir d'améliorer leur sort.

Les employés de Dupuis Frères ont une vraie formule de salaire annuel garanti

Depuis quelques semaines, les journaux, la radio et même à la télévision on nous a parlé du salaire annuel garanti, comme mesure de sécurité sociale pour les ouvriers canadiens.

Evidemment, ce fut à l'occasion de la négociation d'une nouvelle convention collective de travail chez les ouvriers de la Compagnie Ford des Etats-Unis que l'on s'est mis à discuter dans le public de cette forme de sécurité sociale que serait pour l'ouvrier canadien, un salaire annuel garanti.

On dit que chez les ouvriers Ford des Etats-Unis une nouvelle convention collective de travail assure aux travailleurs de l'auto mis à pied environ 60 p. 100 de leur salaire durant 26 semaines. Le plan qui permet cette amélioration pour ces travailleurs, combine les prestations d'assurance-chômage avec l'allocation que la Cie Ford versera à même un fonds considérable prévu à cette fin.

Bien sûr, je suis d'avis que tous les travailleurs canadiens applaudissent des deux mains, à l'occasion de ce pas en avant que font les ouvriers de l'automobile américaine dans le domaine de la sécurité sociale. Cependant, nous sommes encore loin du salaire annuel garanti si nous relisons de nouveau cette clause qui ne garantit que 60 p. 100 du salaire pendant 26 semaines seulement.

En entendant parler de salaire annuel garanti comme mesure de sécurité sociale pour les travailleurs, il me vient à l'esprit de signaler dans les colonnes de ce journal, qu'il existe une convention collective de

travail, à Montréal celle-là, où il est question d'un vrai salaire annuel garanti.

En effet, étant donné que les ouvriers canadiens désirent avant tout gagner leur vie en travaillant, je suis d'avis que la Convention Collective de travail négociée en août 1953 entre Le Syndicat National des Employés du commerce de Détail de Montréal, C.T.C.C., et Dupuis Frères Ltée, donne aux travailleurs du Comptoir-Postal une vraie formule de sécurité sociale dont la conséquence est vraiment le "SALAIRE ANNUEL GARANTI".

A la vérité tout employé du Comptoir Postal ayant deux années ou plus de service est assuré, en vertu de cette convention collective de travail actuellement en vigueur, de pouvoir travailler pendant 40 heures (semaine régulière de travail), toutes les semaines de l'année et pendant toute la durée de la convention. Ainsi tout employé ayant deux années de service ou plus est assuré de son salaire hebdomadaire à l'année longue, durant les périodes d'affaires les plus actives comme durant les périodes les plus basses.

Ce qu'il faut à l'ouvrier canadien c'est la garantie d'un revenu hebdomadaire régulier, à l'année longue, qui lui permette de boucler son budget hebdomadaire, mensuel ou annuel. Les travailleurs du Comptoir Postal sont conscients de posséder une convention collective de travail avec une clause de sécurité sociale des plus avancées en Canada.

Maurice RIVARD, président,
Section Dupuis Comptoir Postal.

SAINT-HYACINTHE

Pourparlers en cours chez J.-A. & M. Côté

Pendant que les piquets de J.-A. et M. Côté montent toujours la garde autour de l'usine des pourparlers sont actuellement engagés entre les représentants de la compagnie et ceux du syndicat sous la direction de M. Noël Bérubé, conciliateur du ministère du Travail.

Au cours des récentes rencontres la compagnie a offert une augmentation de 5 p. 100 sur les salaires payés lors du début du conflit. L'on sait que les travailleurs réclament le rétablissement des conditions prévues dans la convention collective précédente, ce qui équivaudrait à une augmentation de 10 p. 100 sur les taux payés lors du début de la grève. Il faut se rappeler que c'est la compagnie qui, au cours des négociations avait décidé de dimi-

nuer les salaires de 10 p. 100 et que c'est ce 10 p. 100 que veulent obtenir les syndiqués.

Par ailleurs, le conciliateur du ministère du Travail a obtenu de la compagnie qu'elle modifie son bilan de façon à ne montrer que les coûts qui sont pertinents à l'entreprise de façon à ne pas comprendre certaines autres dépenses faites à l'extérieur.

Les employés réclament en outre la formule Rand. Le conciliateur a suggéré comme formule de compromis la formule de l'atelier syndical imparfait. Ni le syndicat ni la compagnie n'ont encore fait connaître leurs réactions à ce sujet. Il est entendu que le ou vers le 15 août, la compagnie doit produire un bilan modifié qui donnera une

idée exacte des déboursés et dépenses de l'entreprise.

Les représentants du syndicat au cours des récentes négociations étaient M. Adalbert April président de la Fédération de la Chaussure, M. Joseph Bédard, Robert Flibotte, André Gagnon et Réjeanne Flibotte.



TRAVAIL ET FOYER

Un plan d'action pour les femmes syndiquées

Les membres nommées sur la Commission confédérale du Travail féminin se sont réunies samedi dernier afin d'étudier les problèmes de la femme au travail et élaborer un plan d'action. Venues de Chicoutimi, Montréal et Québec elles ont été unanimes à considérer l'urgence d'organisation et de la formation syndicale chez les travailleuses.

Dans plusieurs syndicats à majorité féminine les travailleuses s'abstiennent de venir aux assemblées et celles qui viennent d'y participer. Dans d'autres syndicats l'organisation est bloquée parce qu'il n'y a personne pour s'en occuper vraiment.

Déplorant cette situation, les membres de la Commission du travail féminin ont étudié la possibilité d'y remédier.

La Commission a étudié un projet soumis par le Service d'Education de la C.T.C.C. et visant à organiser des journées d'études régionales qui grouperaient toutes les travailleuses syndi-

quées. Ce programme fut adopté et pourrait être réalisé dès l'automne prochain.

Afin de rendre encore plus efficace le travail de la Commission, les membres ont étudié la possibilité de renouveler leurs cadres.

Il fut suggéré que trois membres de la Commission soient nommés par le Congrès et les cinq autres par le comité exécutif à la suggestion de la Commission. Le comité élira ses officiers quand il sera au complet.

Des demandes seront faites à la C.T.C.C. en vue d'une étude du salaire vital de la travailleuse afin qu'un plan vraiment positif soit élaboré.

La Commission tient comme nécessaire l'organisation de journées d'études sur le plan local mises sur pieds après les journées d'études régionales.

C'est un des seuls moyens de connaître les problèmes des travailleuses, de faire leur éducation syndicale afin qu'elles puissent participer plus activement aux réunions et activités mixtes des syndicats.

J'ai souvent déploré ici que personne ne s'occupe vraiment des problèmes bien spéciaux des travailleuses. Avec le nouveau programme de journées d'études que la Commission se propose de réaliser avec l'aide du Service d'Education de la C.T.C.C. un grand pas sera fait.

La Commission espère toujours qu'une femme soit libérée afin de s'occuper entièrement de la femme de l'industrie. Mais c'est déjà un immense progrès de voir des travailleuses venir de très loin pour mettre sur pied un plan d'action qui intéresse les travailleuses.

Espérons qu'elles recevront toute l'attention et la collaboration nécessaires à la réalisation de leurs projets et souhaitons leur bonne chance. Le sort des travailleuses syndiquées en dépend peut être.

Renée GEOFFROY.

A Radio-Canada :

28 programmes pour enfants

28 programmes pour les jeunes seront inscrits, la saison prochaine à l'horaire de CBFT dont 14 d'une demi-heure et 14 d'un quart d'heure. Parmi ceux-ci, (et il est encore trop tôt pour donner un horaire et un résumé détaillé de ces programmes) il y aura le quart d'heure des très jeunes enfants, tous les jours de la semaine. Les jeunes téléspectateurs retrouveront aussi, parfois dans une présentation nouvelle, certains de leurs programmes favoris de l'année dernière: Le Babilard, Pépinot, Les récits du Père Ambroise (qui racontera son voyage en Afrique), les Bricolages, La vie qui bat, L'île aux trésors, le Grenier aux Images et Tic Tac Toc.

Il y aura aussi toute une série de programmes éducatifs comme par exemple une émission sur l'histoire de la civilisation canadienne qui présentera de façon dynamique les principaux personnages, de même que les étapes marquantes de l'histoire du Canada, avec Jean Sarrazin comme animateur.

Il y aura un ou deux programmes sur les sciences; un autre sur la géographie: La terre est ronde qui tâchera de faire connaître la géographie physique et humaine des différents pays du monde. On a même prévu une émission d'aventures, Jean-François, qui présentera, sous une forme romancée, la découverte du Canada et les débuts de la colonie. Une demi-heure par semaine sera consacrée à un problème qui se pose à tous les adolescents, celui de l'orientation professionnelle qui se doublera d'orientation sociale et psychologique.

Les arts ne sont pas oubliés: il y aura le quart d'heure de la musique, avec le jeune compositeur canadien Serge Garant qui tentera de mettre les enfants en présence de la musique. Il y aura également une émission sur la peinture et les arts plastiques afin de provoquer chez les enfants le goût de l'expression picturale et d'orienter d'une façon libre leurs aptitudes pour la peinture et le modelage. Ce programme a été confié à Charles Daudelin.

Un cours d'histoire sainte sera

(Suite à la page 7)

Mlle Gracia Brassard parle du "Service Familial" du Syndicat de l'Aluminium

La semaine dernière, Mlle Gracia Brassard, responsable du Service Familial créé en mars dernier par le Syndicat National de l'Aluminium d'Arvida, prononçait une causerie radiophonique au cours de laquelle elle expliquait la nature de ce nouveau service ainsi que les principales activités organisées depuis la fondation.

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous reproduisons une partie de cette causerie:

"Il y a quatre (4) mois, le Syndicat de l'Aluminium toujours soucieux d'avancement et de progrès, lançait un nouveau service qu'on appelle Service Familial et qui a pour but de répondre aux plus grand nombre de besoins qui se présentent au sein des familles ouvrières. Nous avons pensé pour le bénéfice de toutes celles qui n'ont pas pris contact avec le Service, vous faire connaître le travail commencé et les possibilités actuelles selon les problèmes que nous avons découverts.

"Depuis mars, nous tenons à l'intérieur des foyers des soirées d'éducation et travaillons en groupe sur différentes questions qui touchent les problèmes et les intérêts de la famille. Sur chacune des questions que nous abordons nous invitons quelqu'un qui peut jeter de la lumière sur les problèmes discutés.

Depuis le début de juillet le Syndicat de l'Aluminium est en mesure de répondre aux problèmes de l'Orientation professionnelle et scolaire. Tous les problèmes d'éducation, problèmes de personnalités, de comportement, enfin toutes les difficultés d'ordre pédagogique et psychologique que les parents peuvent rencontrer.

"Il n'est pas nécessaire d'avoir un grave déséquilibre. La psychologie peut également être préventive... aider la personne à contourner des difficultés plus grandes et plus graves. Le Service Familial est à la disposition de toutes les familles des membres du Syndicat de l'Aluminium et peut aider dans le domaine psychologique les enfants depuis l'âge de trois ans jusqu'aux adolescents et les adultes. Tous ces services sont donnés gratuitement puisqu'ils rencontrent un but du Service Familial.

"En septembre, le Service s'attaquera au problème de la coopération du budget et des loisirs. Ce sont des problèmes collectifs qui exigent un front commun d'action. Il faut donc en conséquence avoir des groupes formés et solidaires.

"Actuellement, nos comptons des groupes d'épouses disposées à se lancer. Il y en a un à Jonquière, Arvida et Chicoutimi. Si d'autres épouses sont intéressées à faire partie d'un groupe déjà constitué, ou à en organiser de nouveaux, elles peuvent le faire en donnant leur nom au bureau du Syndicat de l'Aluminium à Arvida.

"Avant de terminer j'aimerais rappeler que le 13 août, toutes les dames des groupes organisés doivent se rendre avec leurs époux à une soirée spéciale qui se tiendra à Arvida. Nous vous ferons connaître, d'ici quelques jours, le lieu de la réunion. C'est la première occasion qu'ont toutes ces dames de se rencontrer et de se connaître... nous avons cru que cette soirée pouvait servir de point de départ à une action commune. Nous y ferons la révision du travail fait et jetterons les bases du travail pour septembre.

"En tous temps, vous pourrez communiquer avec nous, s'il est possible de nous aider dans quelque domaine que ce soit, nous nous ferons un plaisir d'étudier le problème présenté. Il faut savoir que le Syndicat de l'Aluminium est heureux d'être à l'entière disposition de toutes les familles ouvrières de ses membres.

"En tant que responsable, je serai toujours très heureuse de rencontrer le plus grand nombre d'épouses qui voudront se présenter. En attendant je vous dis au revoir".

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

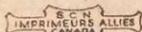
Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Avez-vous lu ?

Avez-vous lu l'article de la première page du journal de la semaine dernière où il était question du règlement du conflit dans les chantiers maritimes de Lauzon. Cette lecture pourra vous être profitable afin de connaître ce que les travailleurs de Lauzon ont obtenu en négociations post-arbitrales.

Une mystification

Une autruche mâle (!) nommée Peter était une grande attraction au jardin zoologique d'Oldenburg en Allemagne parce qu'il était le seul mâle parmi un troupeau d'autruches femelles. L'attraction prit fin quand Peter... pondit un oeuf!

La canalisation

M. Clarence Gillis, député CCF au Parlement fédéral, vient d'accuser une firme américaine de monter une combine internationale en vue de vendre aux travailleurs canadiens des camions pour le transport des matériaux devant servir à la canalisation du St-Laurent. M. Gillis a précisé qu'il s'agit de la firme américaine **United Haulage Co.** qui a des adresses à Toronto et à

Cornwall. Il a attiré l'attention du ministre du Travail, l'hon. M. Gregg, sur ce fait. M. Gregg a promis de faire enquête.

Le pique-nique

Les préparatifs du pique-nique des employés de la Canadian Vickers sont pratiquement terminés et les organisateurs attendent un nombre record d'employés de la Vickers et des membres de leur famille à l'Île Ste-Hélène, samedi, le 20 août courant.

La sécurité

Où sont les inspecteurs de la sécurité ces jours-ci? Les membres du comité de sécurité devraient jeter un coup d'oeil du côté nord de l'usine. Ils y trouveront une quantité d'objets qui mettent en danger la sécurité des travailleurs. Nous avons particulièrement remarqué les débris d'un énorme caisson de bois écrasé par une grue. Ces débris ainsi que de nombreux clous ont été laissés ainsi pendant une semaine. Une autre dangereuse habitude, c'est celle de laisser un espace entre les plaques d'acier que l'on place près de la voie ferrée. Il devient très dangereux de marcher dans ce voisinage.

La CTCC . . . (Suite de la page 1)

fait que les syndiqués de Du Pont n'hésitent pas à verser \$1.00 par semaine afin de constituer un salaire hebdomadaire aux cinq employés que la compagnie n'a pas repris à son emploi.

Tous les travailleurs de l'usine ne seront satisfaits que lorsque ces cinq employés auront pris leur place au travail. D'ailleurs, a fait remarquer M. Ouellet, leur réembauchage fera l'objet prochainement d'un grief en vertu de la convention collective actuellement en vigueur.

A LA BELGO

M. Ouellet a réfuté les allégations de la compagnie concernant le retour au travail ainsi que sur la production actuelle. Il y a entre 400 et 500 travailleurs de la Belgo qui ne sont pas retournés au travail et qui n'ont pas l'intention d'y retourner tant que le conflit ne sera pas réglé avantageusement.

Quelques employés réguliers sont retournés au travail, mais la majorité de l'effectif des employés actuels de la Belgo est constituée d'étrangers et d'étudiants qui rendent la production inefficace.

Nous sommes informés de sources sûres, de dire M. Ouellet que la compagnie a réussi à produire, lors de sa plus grosse journée de production depuis le début du conflit, que 220 ton-

nes de papier à journal alors que la capacité de l'usine est de 800 tonnes par jour. De plus, les autorités de la compagnie admettent elles-mêmes que ce papier est de qualité inférieure à celui que produisaient les employés réguliers.

PAS DE SABOTAGE

M. Ouellet a ridiculisé les accusations de la compagnie concernant les prétendus actes de sabotage par ceux qui sont retournés au travail.

Ces prétendus actes de sabotage invoqués par les représentants de la compagnie lors de sa demande d'injonction pour empêcher le piquetage autour de son usine, ont été simplement mentionnés verbalement par les représentants de la compagnie qui n'ont pas eu le courage de les inclure dans les allégués de la requête.

D'ailleurs, tout le monde sait que lors de la reprise du travail le dimanche soir, il faut procéder à l'inspection des machines, car il n'est pas rare que ceux qui ont charge des réparations, oublient certains outils après le travail qu'ils effectuent le dimanche. Si la compagnie a fait des découvertes semblables la semaine dernière, elle ne peut décemment accuser les travailleurs d'avoir agi de façon délibérée.

C'est à la suite de ces explications que le Bureau Confédéral a accordé tout son appui financier et moral aux travailleurs de Shawinigan et de Grand'Mère jusqu'au règlement du conflit.

The Second Session of The 22nd Parliament

By CLIFFORD A. SCOTTON

OTTAWA (CPA) — If the 1955 session of Parliament is remembered by any particular happening, it will probably be noted as the second longest (140 sitting days) since 1867, which included one of the record sittings (16 hours 50 minutes) and one of the lengthiest speeches (4½ hours). The 6965 pages of Hansard required to record the official business of the House, however, are not a good guide to the amount of constructive legislation approved during the session. Few major changes in existing laws were made and no very significant new legislation was enacted.

UNEMPLOYMENT AND INSURANCE

The domestic legislation which affected most Canadian wage earners, was perhaps the changes in the Unemployment Insurance Act to allow higher and extended supplementary unemployment benefits and the more extensive amendments to the Act affecting regular benefits and dealing with administration.

A lengthy discussion on unem-

28 programmes...

(Suite de la page 6)

donné toutes les semaines par Mme Henripin qui veut développer chez les enfants le sens de Dieu et leur faire comprendre la présence amicale de Dieu dans leur vie.

Quant à Mme Claudine Vallrand, elle dirigera une maternelle qui s'adressera aux tout jeunes enfants.

Connaissez-vous un enfant qui ne soit pas collectionneur? Cela ne semble guère possible.

Les collectionneurs de timbres peuvent se tenir prêts, d'ores et déjà, pour le quart d'heure de la philatélie!

Et les jeunes filles? "A quoi rêvent les jeunes filles?" Elles pourront rêver tout à leur aise désormais. Un télé-roman, dont le titre provisoire est *La bonne aventure*, a été écrit à leur intention par Lise Lavallée et mettra en scène des jeunes filles aux prises avec les joies et les angoisses de leur âge. Les "incomprises" pourront s'apercevoir ainsi qu'elles ne sont plus seules comme elles le croyaient et partagent leurs problèmes avec d'autres. Toujours à l'intention des adolescentes, le *Magazine de la jeune fille* qui, une fois par semaine, présentera des chroniques sur la mode, l'art culinaire, le courrier du coeur, les activités sociales, les arts, etc.

L'image peut devenir ainsi le guide qui sert à éclairer les problèmes trop techniques ou arides qu'un enseignement scolaire, forcément spécialisé, ne peut pas toujours éviter. Quel grognon oserait affirmer désormais que la télévision empêche les enfants de se consacrer à leurs études?

ployment and its relationship to falling farm income ensued with Labor Minister Gregg claiming that the situation was improved compared with 1953 while opposition members called on the government to implement its 1945 full-employment policies. This discussion was continued when the major U. I. Act changes were presented to the Commons in May. Opposition members met with some success when the government agreed to revise its intention of cutting maximum unemployment benefit periods to 30 weeks from 51. The maximum was finally set at 36 weeks. Benefit rates were raised. Efforts by CCF members to have certain groups not now covered brought under the Act were unsuccessful.

Government speakers opposed proposals for the voluntary revocable check-off of union dues and equal pay for women.

SOCIAL SECURITY

The one bright feature in the field of social security legislation was the passing of the Blind Persons Act giving pensions, under certain conditions, to blind persons over the age of 18. Improvements were also made in the allowances paid to war veterans but opposition members criticized the inadequacy of these changes. The Liberals found an ally in the Conservatives in opposing the CCF demand for a national health plan. Both Conservative Leader Drew and Health Minis-

(Concl. on page 8)

"Yo-Ho! And A Bottle of Rum

The Government's Arctic supply ship the C. D. Howe made a cruise last summer and the House of Commons heard about the liquid refreshments consumed on board the other day when Harold Winch, the C.C.F. member for Vancouver East read off the list.

If this happened on another ship it would not impress, but on the C. D. Howe, it staggers the imagination.

There were only 66 passengers for the whole cruise and 67 crew members who were only entitled to consume beer. And of the 66 only around 20 or so were actually entitled to liquor.

Some of the other passengers were missionaries, R.C. M.P. personnel and others who either drank little or none at all.

Here is a list of the "giggle-juice" loaded on the C.D. Howe for the 68-day trip up through Northern waters:

- 200 dozen cans of beer.
- 1 case of Creme de Menthe.
- 12 cases of Scotch.
- 1 case of Cointreau liquor.
- 5 cases of Cognac.
- 32 cases of Rum.
- 5 cases of Rye.
- 8 cases of Gin.
- 1 case of Southern Comfort.

This means that each of the drinking passengers accounted for around 50 bottles, a notable accomplishment, especially when it is borne in mind that most of the liquor came packed in Quebec-size 40-ounce bottles.

An Ottawa newspaperman and member of the Parliamentary Press Gallery, Stanley Burke, was on board and tells some of the diverting sidelights of the trip. He says that no excise or customs duties were collected on the refreshments. The Government, in fact, remitted \$1,867.00 in taxes and duties, which made the drinking come pretty cheap, a possible reason for the phenomenal rate of consumption.

Burke says the ship was manned almost completely by political appointees, many of whom had little or no knowledge of seamanship.

The newspaperman also tells of crewmen sitting and smoking on drums of high-test aviation gasoline. Ship's regulations said there should be no smoking within six feet of the drums.

And, according to Burke, it was customary to give lunch to the Eskimos at various stops. The ship's Steward allowed 40 cents for each lunch, which consisted of a mug of tea and two ship's biscuits. Burke figured the Steward made \$700.00 out of this.

On this summer's trip, by the way, the Department of Northern Affairs is pushing box lunches.

Transport Minister Marler, who heard the criticisms of the trip in the House of Commons, said later that the amount of liquor for the ship "does not seem rather large" but "there is not so much to do on a cruise in the far North as in the far South".

The hours for cocktail drinking were longer!

Of Mr. Burke, he read a memorandum which called him "antagonistic" and which claimed he "tried to foist his knowledge on the master of the ship."

ALL IN ALL, THIS MUST HAVE BEEN QUITE A CRUISE IN WHICH BACCHUS REIGNED SUPREME!

Lauzon Shipbuilders Get 9 Cents Hourly Increase

Other Fringe Benefits Include 17 Months Back-Pay

An agreement has been reached between the Davie Shipbuilding Company Limited and George T. Davie & Sons Limited of Lauzon which gives the workers, numbering some 1,500, a general wage increase of 9 cents an hour.

The figure was recommended in an unanimous arbitration board decision, which handled the dispute between these two companies and the Maritime Workers Union of Lauzon (C.C.C.L.). Negotiations for a new contract have been going on since February 20, 1954, when the old agreement expired.

Two cents of the wage hike will be retroactive to March 1, 1954. The arbitration board was presided over by Judge Antoine Lamarre, Noel Dorion acting for the

companies and Guy Merrill Desaulniers representing the C.C.C.L. union.

With the reaching of this agreement the workers have obtained two supplementary advantages. The first is the premium for night shift work which will be one-eighth of the regular normal salary, or 12.5 per cent. The offer of the tribunal was 10 cents an hour. The union has also secured a third week of paid vacations for employees with 15 years service with the company from July 1 1940. The agreement will remain in force for one year from the signing of same.

SALARY HIKE

Concerning the question of salaries, the contract awards a general wage increase of 9 cents an hour.

Employees at work from the date of the signing of the collective labor agreement will receive 2 per cent hourly retroactive pay from March 1 1954, the expiration date of the previous contract.

Another beneficial clause gives the workers a reduction in weekly working hours from 48 to 45.

The irrevocable check-off system will be maintained during the life of the contract.

A complete list of union members, transfers, those quitting their employment and newly-hired workers will be furnished the union at regular intervals.

An additional paid holiday, the Feast of the Immaculate Conception has also been secured for the workers.

NEW SENIORITY BENEFITS

A new clause covering seniority provides for employees transferred from one classification to another due to a lay-off, to retain their accumulated seniority.

The rules covering seniority have also been modified and specify that in cases concerning competence and ability the worker with the longer period of service will benefit from his longer service in employment.



Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Interesting reading for members

All members of the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) are asked to read the lead article appearing on this page this issue. The arbitration board's decision in the Lauzon shipyard dispute has been announced and the benefits secured for these workers should prove interesting reading for all our membership at Canadian Vickers.

Somebody Blundered!

An ostrich named Peter was the big attraction at the Oldenburg, Germany, zoo as the only "male" among a swarm of female ostriches. That was before Peter laid an egg!

Closed shop for Toronto

The Hod Carriers and Laborers Union in Toronto have won a contract with the Toronto Builders Exchange which is the first closed shop agreement for laborers in the city of Toronto. They also obtained a 10-cent hourly increase, bringing the rate for 3,500 laborers in this area to \$1.35 an hour on October 1 1955.

Seaway Racket

A charge that a United States trucking firm was operating an international racket by attempting to sell new trucks to Canadian workmen to haul materials on the St. Lawrence Seaway Project has been made by Clarence Gillis, C.C.F. member of

Parliament from Nova Scotia. Gillis said in an interview the firm is the United Haulage Company, with a Toronto and Cornwall address. He has drawn the matter to the attention of Labor Minister Milton F. Gregg, who is having it investigated.

Coming event

Arrangements have been practically completed for the Canadian Vickers Employees picnic which will be held on St. Helen's Island this coming Saturday, August 20. Games, souvenirs, refreshments, contests and prizes promise a very interesting day's outing for the anticipated crowd which will attend.

Report for safety engineer

Where are the safety inspectors these days? Members of the Safety Committee should take a look-see around the North Wall of the Yard. They will find plenty of safety hazards that are crying out loud to be adjusted. One particularly dangerous item is the remains of a large wooden packing case which was crushed when run over by a crane and the broken pieces, with protruding nails have been laying around the yard for over a week. Another dangerous habit is the placing of steel plates at the railroad tracks and leaving a gap between them. This makes walking in this vicinity a very hazardous undertaking.

BELGO WORKERS SHOW SOLID FRONT

Confirmation of an effective work-stoppage at the Belgo Mills by members of the C.C.C.L. Union at Shawinigan has reached us in a communication from Jean Robert Ouellet, vice-president of the union who is at present in Shawinigan.

The company claim of 6 machines in operation last week-end is without fact and only 2 machines were operating, proving that the small number of employees who returned to their jobs are disgusted and discouraged. As our readers are aware the company persuaded a few workers to resume their work with a promise of "better conditions", but this promise failing to materialize the men got out of the plant quickly, which accounts for the drop in production.

The moral of those who are working in the plant has sunk to a new low, while the courageous members who remain out have shown nothing but a firmer determination in their fight to secure a better living standard.

Last Thursday night a public demonstration was staged by over 3,000 persons including outside newspapermen who journeyed to Shawinigan to witness the solidarity of the workers in the pulp and paper industry. The meeting followed the presentation of a brief to the municipal authorities of the city of Shawinigan.

The Central Council of the C.C.C.L. of Shawinigan, which numbers over 5,000 workers in the area, took this means of placing their reactions before the municipal council of this city, in protest to the importation of outside scab labor hired by the Consolidated Paper Corporation with the aid of the A.F.L. International Union.

Injunction Secured By CCCL Against QLRB

In an attempt to forestall an invasion by the International Union at Shawinigan, the C.C.C.L. Union has been granted an injunction in Superior Court to prevent the Quebec Labor Relations Board from acting on problems arising out of what are now declared illegal strikes at Consolidated Paper Corporation plants in Shawinigan and nearby Grand'Mere.

In effect, the move is aimed at preventing certification of the A.F.L. Papermakers Union, an International organization, which has been seeking to move into the vacuum created by decertification of the C.C.C.L. Union. The injunction claims that the fact of an illegal strike is not sufficient cause for decertification of a union.

The Second ...

(Concl. from page 7)

ter Martin raised constitutional issues as barriers to implementation of the plan. CCF Leader Coldwell noted that this had not stopped old age pension legislation from being introduced and becoming effective. CCF resolutions calling for increased family allowances and the removal of the 3% floor on income tax deductibility of medical expenses were opposed by the government.

THE 1955 BUDGET

Finance Minister Harris, in presenting his first budget, showed himself to be the orthodox finance minister he had earlier claimed to be rather than the unorthodox minister forecast by many commentators. Mr. Harris proposed no substantial measures to combat the severe unemployment situation but, instead, reduced corporation and income taxes. In the case of the latter, his presentation was deceptive in that he described the cuts as ranging from 13.3% in the lower income brackets to 2.8% for the upper brackets. In fact, the reductions were a straight 2% across-the-board. Corporation tax reductions were made retroactive to January 1 while those for individuals applied only from July 1.

SENATE REFORM

Attempts during the session at obtaining reform of the Senate were unsuccessful. CCF speakers proposed that the Senate be abolished completely since it was a non-elected body which was given powers over the democratically-elected House of Commons. As the session ended, however, Prime Minister St. Laurent announced 13 new Senatorial appointments to fill some of the 23 vacancies. Disregarding tradition, the Prime Minister appointed one Senator who is known Conservative — and also a close, personal friend of Mr. St. Laurent.

COMMITTEES OF THE HOUSE

One of the best example of inter-party co-operation in the Commons during the 1955 session, was provided by the committee on procedure. This all-party committee reported on ways of cutting the length debates, and its recommendations, which were adopted, include time limits on speeches and certain debates and various other procedures to speed the work of the House.

With the last two sessions of Parliament having created new modern records for length (139 and 140 sitting days), many MP's are hoping that at least the work of the procedure committee will bear some fruit in the future.